



## **DÉCISION N°DG2024-8 du 22 avril 2024**

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention de direction commune du 3 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 janvier 2024 nommant Monsieur David PENNEROUX en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Esquirol, au Centre Hospitalier la Valette et à l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert.

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

**Monsieur David PENNEROUX, Directeur adjoint**, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

#### **Direction des services financiers :**

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction dont elle a la charge,
- L'ensemble des pièces relatives aux affaires financières : EPRD et comptabilité, gestion dette et trésorerie, programme global de financement pluriannuel,
- L'ensemble des pièces relatives au contrôle de gestion : contrôle des dépenses engagées de l'établissement, comptabilité analytique, étude de surcoûts,
- Ordonnancement de l'ensemble des dépenses en conformité avec l'EPRD,
- Liquidation des recettes,
- Paraphe électronique des bordereaux de titres et de mandats,
- Signature d'actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers et des baux,
- Conventions et tout document relatifs aux activités prévues dans le cadre du budget « Loisirs ».

•

#### **Direction des Systèmes d'information :**

- Affaires courantes du système d'information

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PENNEROUX, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Charly MARGERIN**, Directeur adjoint, pour les bons de commande relatifs aux différents marchés
- **Madame Marine PELLETIER**, Attachée d'administration hospitalière, pour les correspondances internes et externes relevant des services financiers et pour parapher électroniquement les mandats et les bordereaux de titres
- **Monsieur Vincent ALBERT**, Ingénieur Hospitalier Principal, pour les correspondances internes et externes relevant du système d'information.

**Article 3**

Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> mai 2024 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même objet et concernant les mêmes personnes.

**Article 4**

Les signatures et paraphes de l'ensemble des délégataires cités dans la présente décision sont joints en annexe.

**Article 5**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 22 avril 2024





Le Directeur,



François-Jérôme AUBERT

**ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2024-8 DU 22 AVRIL 2024****Délégation de signature relative à la Direction des finances et  
à la Direction du Système d'Information**

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Fonction	Signature et paraphe
David PENNEROUX	Directeur Adjoint en charge de la Direction des Services Financiers et du Système d'Information	
Charly MARGERIN	Direction Adjoint en charge des Ressources Matérielles et des Travaux	<del></del>
Marine PELLETIER	Attachée d'administration hospitalière Direction des Finances	
Vincent ALBERT	Ingénieur Hospitalier Principal	

A Limoges, le 22 avril 2024.

Le Directeur,



François-Jérôme AUBERT